

Assemblée Générale du 19 juin 2019

Extrait des délibérations

Délibération sur la répartition des fonds libres de la collecte de la taxe d'apprentissage 2019 :

La collecte 2019 de la taxe apprentissage sur les salaires 2018 a atteint un montant global de **84 307 881 €** pour **35 202** dossiers d'entreprises validés.

La somme collectée au titre de la FRA (Fraction Régionale pour l'Apprentissage) s'est élevée à **40 699 445 €** ; comme prévu par les textes, elle a été reversée au Trésor Public.

Les frais de collecte et de gestion destinés aux CCI et à la CCIR, sous réserve des justificatifs d'usage et après intégration des produits de placement, s'élèvent à **984 917 €**.

Ils se décomposent en :

- **926 634 €** de prélèvement à la source,
- **58 283 €** provenant des produits financiers – (les frais financiers + le reliquat des produits financiers 2018).

Le montant de la collecte, déduction faite de la FRA et des frais de collecte prélevés à la source, s'élève donc à **42 681 802 €**.

Sur proposition du Bureau de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes et après avis de la Commission des Finances du 6 juin 2019, il est soumis à l'accord de l'Assemblée Générale la répartition suivante :

- Fonds affectés : **33 103 946 €** qui se décomposent en :
 - Quota et CSA : 20 905 631 €
 - Barème : 12 198 315 €
 - Fonds libres : **9 577 856 €** qui se décomposent en :
 - Quota et CSA : 5 571 463 €
 - Barème : 4 006 393 €
- (CF. Annexe 1 Quota/CSA et Annexe 2 Barème ci-joints)

Le reversement des fonds collectés sera effectué au bénéfice de 4 340 établissements de formation.

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée Générale que, conformément aux textes en vigueur, le Conseil Régional a été informé de la proposition d'affectation pour la partie quota/CSA de la taxe d'apprentissage et qu'à ce jour aucun avis n'a été transmis par le Conseil Régional.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la répartition au titre de la collecte de la taxe d'apprentissage 2019 telle qu'elle lui a été présentée.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	88
Présents :	44	Voix contre :	0
Représentés :	44	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme

Le 21 Juin 2019, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND

